



# COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART



## LA VIE DE LA COMMUNE EN BREF

Année 2023, Numéro 66

Date de parution : JUIN 2023

### DANS CE NUMÉRO :

Déclaration d'occupation des biens immobiliers	1
Cimetière: cavurnes supplémentaires	2
Enquête auprès des ménages	2
Recensement militaire	2
Dépôts sauvages	3
Rentrée scolaire	3
Les manifestations	3-5
La cabane de Ferry	5-6
La médiathèque	6-9
Les fermetures	10
Les fêtes à venir	10

**EXPÉRIENCE ET  
JEUNESSE,  
ENSEMBLE POUR  
SAINT-LÉGER**

Mairie de  
SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART

Tél. : 03-22-52-90-90

Fax : 03-22-39-05-30

Mail : mairie.saint-  
leger-les-  
domart@laposte.net

Web : <https://>

[www.mairiesaintleger-lesdomart.fr/](http://www.mairiesaintleger-lesdomart.fr/)

### REPORT DU DÉLAI DE LA DÉCLARATION D'OCCUPATION DES BIENS IMMOBILIERS

Un délai supplémentaire est accordé aux propriétaires pour effectuer leur déclaration d'occupation dans l'espace "Gérer mes biens immobiliers" sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Compte tenu de l'afflux de déclarations en fin de période, **la date limite de dépôt est fixée au 31 juillet 2023 inclus.**

Certains administrés ont reçu des lettres de relance les invitant à remplir leurs obligations déclaratives concernant les biens immobiliers dont ils sont propriétaires, via leur compte fiscal personnel et le service "gérer mes biens immobiliers" (= GMBI).

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de la marche à suivre ci-dessous :

1/ l'obligation déclarative GMBI est entièrement dématérialisée et aucune déclaration papier ne peut être effectuée.

2/ En cas d'impossibilité pour remplir les obligations déclaratives par voie dématérialisée, vous devez contacter le numéro suivant :

- 0809 401 401 (service gratuit + prix d'appel). Les services sont joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. C'est cette solution qui est à privilégier.

- Un agent de la DGFIP s'occupera de compléter à distance les déclarations GMBI au vu des informations transmises par l'usager.

- les usagers ont également la possibilité de se rendre au centre des Finances Publiques 1 rue Pierre Rollin à Amiens. Mais les services enregistrent une forte affluence et le temps d'attente peut être long. Ils peuvent se rendre également dans l'une des maisons France Service du département où un agent formé pourra effectuer avec eux les démarches. La liste des Maisons France service de la Somme est disponible via le lien suivant : <https://annuaire.service-public.fr/navigation/hauts-de-france/somme/msap>

**Les services de la DGFIP insistent sur le fait que le personnel communal ne doit pas effectuer les démarches pour les administrés telles que les créations de comptes puis les déclarations GMBI.**

En effet, le compte fiscal particulier donne accès à l'ensemble des déclarations fiscales (déclaration de revenus, taxes foncières etc...).

Pour avoir accès à ces données, les agents de la DGFIP uniquement sont tracés sur les applicatifs et assermentés.

### Horaires d'ouverture:

Du Lundi au Vendredi: 8H30-12H00 au public et de 14H00-17H00 par téléphone ou sur rendez-vous.

## CIMETIÈRE : CAVURNES SUPPLÉMENTAIRES

Les 7 premières cavurnes n'ayant pas permis de satisfaire toutes les demandes, l'implantation de 14 cavurnes supplémentaires a été réalisée dans le cimetière communal.



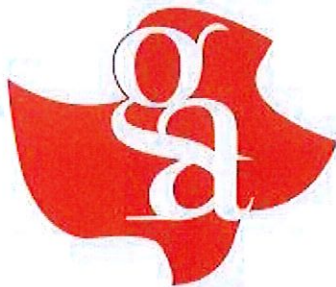
Exemple de type de cavurne

Tout comme le columbarium, la cavurne est destinée à recevoir les cendres d'un défunt. Issu de la contraction des mots « caveau » et « urne », ce petit caveau individuel est construit en pleine terre. Il est composé d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes cinéraires, d'une plaque pour fermer son accès et garantir son étanchéité et peut être recouvert d'une dalle gravée, généralement en granit, permettant un aménagement floral.

Cette petite tombe cinéraire offre une alternative très appréciée par les familles des défunts. C'est un **lieu de recueillement privé**, contrairement au columbarium qui lui est collectif, s'intégrant particulièrement bien à un espace cinéraire paysager.

**Pour les personnes intéressées, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie.**

## RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES DU GRAND AMIÉNOIS SUR LEURS DÉPLACEMENTS



GRAND AMIÉNOIS  
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) réalise, à l'automne 2023, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents des communes du Grand Amiénois, en partenariat avec l'État.

Le prestataire ALYCE est susceptible de vous contacter pour participer à cette enquête en entretien en face à face ou par téléphone. Des lettres-avis seront envoyées.

Pour plus d'informations, voir le courrier « [enquête sur les déplacements des ménages du Grand Amiénois 2023](#) » au panneau d'affichage papier et sur notre site internet à l'adresse suivante → <https://www.mairiesaintlegerlesdomart.fr/>

## LE RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis 1999, le recensement militaire ou citoyen est obligatoire et universel. Il concerne tous les garçons et les filles âgés de 16 ans de nationalité Française, et sont donc tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Un justificatif d'identité et le livret de famille vous seront demandés. La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire, qui va vous être indispensable pour vous présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans, comme le permis de conduire par exemple.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. **Il permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.**

**! La mairie ne délivre pas de duplicata en cas de perte. L'attestation doit donc être conservée soigneusement.**

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



JDC  
OBJECTIF  
CITOYEN  
LE PASSAGE DE CITOYENNETÉ



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## LES DÉPÔTS SAUVAGES

Des dépôts sauvages sont encore trop souvent constatés sur la voie publique. Ces dépôts sont une pollution visuelle et environnementale.

Des sacs poubelles abandonnés sur le trottoir aux objets encombrants retrouvés sur la chaussée, les dépôts sauvages sont un fléau pour la propreté dans la commune et pour la circulation notamment des poussettes et des fauteuils roulants... Pourtant, de nombreux dispositifs existent et sont adaptés aux différents types de déchets, afin que ces derniers puissent être recyclés.

Sachez que pour tous dépôts sauvages constatés sur la voie publique, un dépôt de plainte est fait en gendarmerie.

De plus, ces dépôts sauvages s'étendent même chez les particuliers. Ils nous a été fait part de dépôt de matériaux ou de déchets dans les jardins des particuliers.



Dépôt sauvage chez un particulier

Service-Public.fr

### L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135€**  
d'amende à régler dans les 45 jours



Au delà de ce délai,  
l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer  
l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Pour rappel, conformément aux articles R634-2, R635-8 et R644-2 du code pénal, tout abandon et dépôt d'ordures, de déchets ou de matériaux en dehors des emplacements autorisés par l'autorité administrative ou le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni d'une amende de 135€ à 1 500€.

## LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

La rentrée des classes aura lieu le **Lundi 04 Septembre 2023** :

- ➔ Pour tous les enfants du primaire Ecole Jules FERRY :
  - ↳ du CP au CM2 + ULIS = **8 Heures 45**
- ➔ Pour tous les enfants de la maternelle Ecole Françoise DOLTO :
  - ↳ pour les GS = **10 Heures 00**
  - ↳ pour les MS = **10 Heures 15**
  - ↳ pour les PS = **10 Heures 30**
  - ↳ pour les TPS = **10 Heures 45**



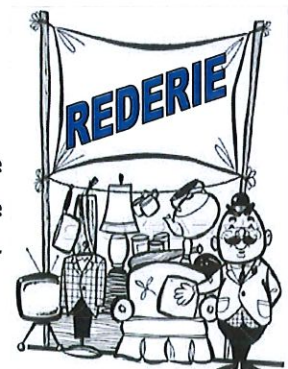
La note de rentrée avec les horaires et les listes des fournitures par classe est au panneau d'affichage des deux écoles ainsi que sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante → <https://www.mairiesaintlegerlesdomart.fr/les-ecoles> (en bas de page).

## LES MANIFESTATIONS

### ✂ RÉDERIE DU 14 MAI 2023

Chacun a pu se promener parmi les nombreux exposants de la réderie, se restaurer auprès du foodtruck et de la buvette tenue par la municipalité. Cette journée, fort conviviale, a été appréciée de tous. Merci à tous ceux qui ont contribué à sa réussite. Un peu plus de 210 emplacements vendus !

Nous vous attendons encore plus nombreux l'an prochain.



## ✧ FÊTE DES MÈRES



La Mairie a organisé, samedi 03 Juin 2023, une distribution de fleurs pour souhaiter une bonne fête des mères à toutes les mamans de la commune.

Toutes les mamans du village qui se sont présentées au secrétariat de Mairie et dont **le paiement de la redevance des ordures ménagères des années antérieures a été effectué**, ont reçu par les membres du conseil municipal cette fleur.



Un geste très apprécié par les mamans. Au plaisir de se retrouver l'an prochain !

## ✧ REMISE DE CADEAUX DE FIN DE CYCLE PRIMAIRE POUR LES ELEVES DE CM2

Comme les années précédentes, la municipalité a remis aux élèves de CM2, le 8 Juin dernier, le traditionnel cadeau de fin d'études du cycle primaire.

La municipalité a fait le choix de leur offrir cette année, la calculatrice CASIO fx-92 collège et la clé USB de 32 Go qui sont demandées sur la liste de fournitures pour le collège.

**Félicitations à tous nos élèves de CM2 qui rejoignent le collège à la rentrée ! Nous leur souhaitons tous nos meilleurs vœux de réussite pour la suite à venir !**



# BRAVO

## ✧ APÉRITIF CONCERT GRATUIT, FÊTE LOCALE ET RÉDERIE DE SEPTEMBRE

SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART

**SAMEDI 16**

**SEPTEMBRE 2023**

APÉRITIF CONCERT  
GRATUIT  
À 18H30

Animé par le groupe « TEMPO »

Place de la fête foraine

Rue du Marais

Suivi du lancement  
de la fête foraine (manèges, attractions diverses...)

FOOD TRUCK & BUVETTE  
sur place

D 12

SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART



**DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023**

AVEC LA PARTICIPATION DES MAJORETTES DE FLIXECOURT « LES DAUPHYNES »



Nombreuses attractions : Manèges - Loterie - Tirs...  
Un bon pour une partie gratuite de manège est remis aux enfants scolarisés aux écoles de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART.

DEMI TARIF - Le Mercredi 20 Septembre 2023

L.F.N.S.

## RÉDERIE DU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

La réderie est organisée par la **Municipalité.**  
**BUVETTE ET FOODTRUCK LE MIDI**

### TARIFS :

⇒ 5 € les 3 mètres pour les particuliers  
 Les commerçants ne sont pas acceptés.

Inscriptions à compter du **05 Septembre 2023** auprès du secrétariat de  
 Mairie de **SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART** - Tél. : 03-22-52-90-90

Paiement à l'inscription en Mairie.

**Pas de réservation par téléphone, ni par mail.**

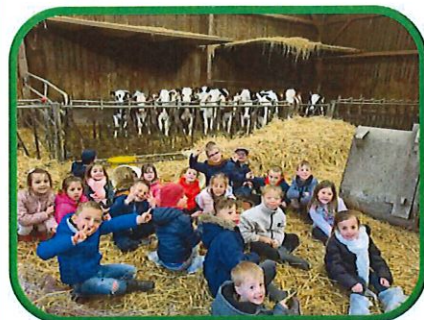
## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR (A.C.M)

### **OUVERTURE DES PREMIÈRES PETITES VACANCES**

Ce fut une première pour la municipalité, l'ouverture de l'accueil de loisirs lors des vacances de Pâques.

39 familles ont inscrit leurs enfants pour ce séjour de deux semaines.

Un service attendu et apprécié des familles et surtout des enfants. Durant ces quinze jours, des enfants âgés de 4 à 11 ans ont pu aller à la piscine et la patinoire de Flixecourt, profiter du parc de jeu, visiter le Zoo d'Amiens, participer à des ateliers pédagogiques et visiter « Hortipassion » à Vignacourt où nos petits gourmands ont réalisé des madeleines aromatisées aux fleurs.



### **LES VACANCES DE JUILLET ARRIVENT À GRANDS PAS.**

Pour l'accueil de loisirs d'été qui existe depuis plusieurs années, il réunit pas loin de 102 jeunes âgés de 3 à 14 ans.

L'équipe d'animation est constituée de Pauline et Céline en direction accompagnée de 13 animateurs.

Nous leur avons concocté de belles activités; pour les plus grands direction Saint-Sauveur pour un camping de 4 jours et 3 nuits.





Au programme activités nautiques et pédestres, rencontre inter-centre avec Vignacourt, Accrobranche et Escape game à Saint Valery, journée à la pisciculture de Canaples.

Pour les plus petits et les moyens, visite de la chèvrerie avec bien entendu le petit atelier dégustation, visite de la ferme Souchinet avec atelier d'agility, de la piscine, atelier à la médiathèque.



Mais aussi des sorties communes, le parc Pop corn Laby'parc, le Zoo de Thoiry à Paris.

Le moment tant attendu par les enfants et les animateurs, le spectacle avec un food truck qui réglera petits et grands, DJ Maxence sera présent pour enflammer le dance floor.

### L'ACCUEIL DU MERCREDI, UN NOUVEAU SERVICE

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Ce projet va voir le jour à la rentrée de septembre 2023, cet accueil aura les mêmes horaires de fonctionnement que le centre de loisirs soit 7h30—18h30.

Arrivée échelonnée de 7h30 à 9h30, départ à 12h pour ceux qui ne souhaitent pas manger en cantine pour un retour à 14h. Départ échelonné à partir de 17h jusqu'à 18h30.

Des activités manuelles, des jeux et des ateliers seront proposés aux enfants sur différents thèmes durant l'année.

Si vous êtes intéressé par ce service ou avoir plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 07.70.18.57.95 ou par mail à l'adresse suivante [acm-saintlegerlesdomart@laposte.net](mailto:acm-saintlegerlesdomart@laposte.net).



### LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DÉMÉNAGE

À partir de la rentrée scolaire, la garderie périscolaire se déroulera à « La cabane de Ferry » (7, rue Anatole Jovelet), nouvelle structure qui était jusque là utilisée pour les petites vacances.

## ÇA C'EST PASSÉ À LA MÉDIATHÈQUE !

### ATELIER BRICO RÉCUP'

Le samedi 1er avril, les enfants étaient invités à participer à un atelier créatif spécial Pâques. Ainsi, une quinzaine d'enfants de 7 à 11 ans, accompagnés de leur parent ont pris beaucoup de plaisir à fabriquer un pot à bonbons déguisé en lapin pompon avec du matériel recyclé.

À l'issue de l'atelier, chacun est reparti ravi avec sa création et des œufs en chocolat offert par la municipalité.

Merci encore à Eva et Myrtille pour cette belle initiative, votre temps et votre dévouement.

Bravo aux enfants pour leurs créations !



**ATELIER « COMPTINES PI CANCHONNETTES »**

Dans le cadre de l'opération « Ene quinzaine picarde din chés médiathèques » organisée par le Réseau des Médiathèques, les élèves de Mme Collet (GS) ont découvert la langue picarde par l'apprentissage de quelques comptines et chansons traditionnelles avec Julie Bovin, intervenante pour l'Agence régionale de la langue picarde à Amiens.

Merci à Julie pour sa prestation de qualité et aux enfants pour leur participation active et leur enthousiasme !

**ATELIER CRÉATIF MACRAMÉ**

Une initiation au macramé s'est tenue dans la matinée du samedi 22 avril. Cet atelier pour débutants a réuni neuf personnes. Grâce aux conseils de Valérie, les participantes ont appris à maîtriser quelques nœuds de base puis réalisé leur premier arbre de vie agrémenté de perles de bois.

Chacune est repartie fièrement avec sa création.

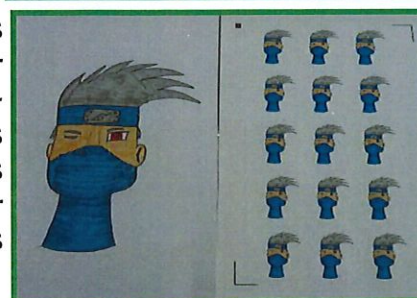
Merci à Valérie d'avoir partagé son savoir-faire et bravo à toutes !

**RETOUR SUR L'OPÉRATION « AVENTURE MANGA ! »**

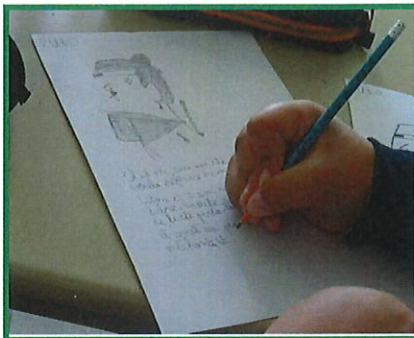
Durant trois semaines, du 05 mai au 14 juin, le Réseau Nièvre et Somme a vibré au rythme de la culture japonaise. Plusieurs animations ont été proposées au public tels que des ateliers créatifs, des expositions, des concours ou encore un défilé de Cosplay.

A cette occasion, la médiathèque a eu le plaisir d'accueillir les illustrateurs Cécile Khalif et Nicolas Makédonki pour animer des ateliers d'illustration.

Le mercredi 10 mai, 12 passionnés de bandes dessinées ou de mangas ont pu profiter des conseils avisés de Cécile Khalif pour dessiner leur propre avatar. Chaque dessin a ensuite été reproduit en stickers vinyles adhésifs et badges à l'aide d'outils spécialisés. Tous sont repartis bien fiers avec leurs créations. Une belle expérience qui leur a permis d'exercer leurs talents de mangakas en herbe. Merci à Cécile pour cette belle aventure. Bravo pour le niveau et la créativité de tous les participants !



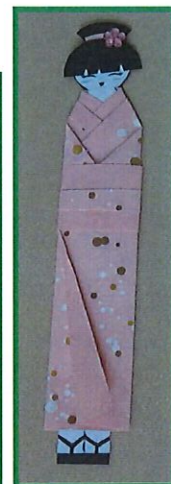
Le mardi 6 juin, ce sont les élèves de CM2 de la classe de Mme Snauwaert qui ont pu bénéficié d'un atelier avec Nicolas Makédonki. Durant 2 heures, les enfants ont découvert l'univers de l'illustration et appris les techniques du dessin manga. En suivant les indications de Nicolas, chaque élève a pu créer son personnage puis inventer une histoire. Tous étaient ravis de cette belle et instructive rencontre et qui sait, aura peut-être fait naître des vocations parmi eux. Merci à Nicolas pour tous ses conseils. Bravo aux élèves pour leur créativité et leur imagination !



Et enfin, grand succès de l'atelier créatif de Kokeshi (poupées japonaises), version origami réunissant des personnes de tous les âges le samedi 6 mai, sous la conduite de Valérie dans une ambiance décontractée mais studieuse.

Tous les participants sont repartis ravis, leurs créations sous le bras et des idées pour en faire d'autres à la maison.

Bravo et merci à tous !



## PLACE MAINTENANT AUX ANIMATIONS ESTIVALES

### ► Éclats de lire en Somme

Cet été, la médiathèque s'associe à la Bibliothèque Départementale de la Somme (BDS) et propose l'opération « Éclats de lire en Somme » **depuis le 13 juin et jusqu'au 01 septembre 2023.**

Cette initiative est à destination des **adolescents âgés de 11 à 16 ans.**

Pour participer, rien de plus simple :

- Lisez 2 ouvrages sur les 10 titres sélectionnés disponibles dans votre médiathèque.
- Rédigez une critique argumentée d'un des 2 livres (j'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?). Elle est à écrire sur une carte postale qui sera renvoyée à la BDS ou déposée dans l'urne de votre médiathèque.

**SOMME**  
LE DÉPARTEMENT

# Eclats de lire

EN SOMME

CET ÉTÉ FAIS LE PLEIN D'AVENTURES DANS LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES !

Tu as entre 11 et 16 ans ?

Envoie une carte postale avec les critiques

Tu recevras un chèque Lire !

Bibliothèque départementale de la Somme

Plus d'informations sur : [www.bibliotheque.somme.fr](http://www.bibliotheque.somme.fr)



En retour de votre participation, **vous recevrez un chèque lire de 10 euros.**

**La date limite de réception :**

- A la médiathèque : **le samedi 29 juillet 2023**
- A la BDS : le 01 septembre 2023 à l'adresse suivante :

Bibliothèque départementale de la Somme  
opération "Éclats de lire en Somme"  
CS 32615  
80 000 Amiens

Plus d'information sur : <https://bibliotheque.somme.fr/action-culturelle/concours>

➤ **Festival Live entre les livres du 01 juin au 31 juillet 2023**

Le Réseau Lecture Nièvre & Somme et l'association Dynamo, en partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Somme, vous invitent au festival Live entre les livres, festival itinérant autour des musiques actuelles des artistes émergents de la scène régionale des Hauts-de-France.

Six évènements sont programmés dans les médiathèques de Bettencourt, Berteaucourt, Canaples, Domart, Flixecourt, Saint Léger (réservé au centre de loisirs), Saint Sauveur et Vignacourt.

Concerts et ateliers pour tous les publics vous attendent.

Venez fêter l'été dans les médiathèques du Réseau Lecture !  
(Évènements gratuits - Réservation indispensable dans les médiathèques concernées).

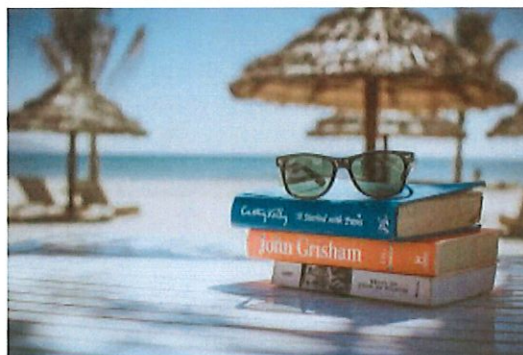
Le programme est à consulter sur place ou sur le site internet : <http://www.reseaulecture-nievresomme.fr>

➤ **Fermeture estivale**

La médiathèque sera fermée **du 01 août au 02 septembre inclus.**

Pensez à venir faire le plein de lectures, de films, de musique et de jeux pour vos vacances et bel été à toutes et tous !

**Bonnes**  
**VACANCES**



**Patricia, responsable de la médiathèque.**



## AVIS AUX HABITANTS

Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de Mairie. Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

**Il faut savoir que l'inscription sur la liste électorale se fait sur votre demande en Mairie en remplissant un formulaire I.N.S.E.E..**

## INTERDICTION DE BRULER

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre, ainsi que les déchets dits "verts" dans le cadre de la défense de l'environnement pour la protection de la couche d'ozone et pour éviter de gêner le voisinage.



## POUR INFORMATION : FERMETURE DES DIFFERENTS SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE PENDANT LES CONGÉS D'ÉTÉ

- Fermeture de la Mairie :  
↪ le 14 Août.
- Fermeture de l'agence postale communale :  
↪ Du 24 au 28 Juillet et du 21 Août au 01 Septembre inclus.
- Fermeture de la Médiathèque :  
↪ Du 01 Août au 02 Septembre inclus.

*Merci de votre compréhension*

## RAPPEL

Il est rappelé aux administrés de ne pas laisser leurs containers sur le trottoir. Prenez soin de les rentrer afin de faciliter la circulation des piétons sur le trottoir en toute sécurité.

**IL EN VA DE VOTRE RESPONSABILITÉ.**

## FÊTES À VENIR

### JUILLET et AOÛT

**BONNES VACANCES  
À TOUTES ET À TOUS!**

### SEPTEMBRE

- ▶ **Samedi 2** → Commémoration de la Libération de SAINT-LÉGER à 10H30 au monument aux morts
- ▶ **Dimanche 10** → Rando VTT/pédestre/trail/cani-cross - « Les Déjantés »
- ▶ **Samedi 16** → Apéritif concert pour la Fête Locale
- ▶ **Dimanche 17** → Fête locale

